



Bulletin d'inscription à envoyer par courrier à **Comptoir de Payerne, Case postale 110, 1530 Payerne**

Délai : 30 avril 2018

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser directement à : M. Norbert Baumgartner, mobile 079/286.38.25 ou courriel baumgartner.norbert@bluewin.ch

EXPOSANT

Adresse de correspondance

Raison sociale	_____	
Direction	_____	Mobile/natel _____
Responsable du Stand	_____	Mobile/natel _____
E-mail	_____	
Rue	_____	
NPA	_____	Ville _____
Téléphone	_____	Site Web _____

Adresse de facturation

Raison sociale	_____	
Rue	_____	
NPA	_____	Ville _____

Nom et ville de l'exposant qui figurent sur les différentes publications (site web, liste exposants, etc) (maximum 40 caractères)

Raison sociale _____ Ville _____

CO-EXPOSANT

Pour le ou les co-exposant (s) présent(s) sur votre stand, la facture est adressée à l'exposant principal uniquement. Le comité se réserve le droit d'accepter ou non la co-exposition selon la nature des articles présentés. La taxe pour un co-exposant est de CHF 300.--

Raison sociale	_____	
Rue	_____	
NPA	_____	Ville _____
Articles présentés	_____	

DOMAINE D'ACTIVITE

Liste des produits présentés sur votre stand, *seuls les articles annoncés sont acceptés.*

Produits présentés :

ANIMATION, CONCOURS

Si vous envisagez d'organiser un event (concours, animation spéciale ...), veuillez l'annoncer. Il pourrait figurer sur le programme, voire dans la publicité du Comptoir de Payerne 2018. Vous pouvez aussi vous démarquer grâce aux différentes offres figurant sur le formulaire annexe.

Event(s) prévu(s) :

SURFACES

La location d'une surface pour un stand comprend le montage et le démontage de nos structures de base en bois/métal.

Soyez précis dans votre demande, le comité se décharge de toute responsabilité en cas de données erronées. Toute structure qui doit être démontée ou modifiée est facturée CHF 250.--

La location d'une surface pour un stand comprend 1 rallonge avec fiche standard 240 volt (T13) à son extrémité, maximum 1500 Watt. Cela correspond à un frigo, une machine à café et 10 spots de 100 Watts. Veuillez contrôler la puissance des appareils utilisés. Si votre consommation dépasse les 1500 Watts, demandez une prise supplémentaire T13/10A. La consommation est incluse dans le prix de location au m². Si votre consommation est supérieure à votre demande et nécessite une intervention de notre service technique, un forfait de CHF 250.-- est facturé en sus.

Les exposants qui disposent de leur propre structure doivent communiquer la dimension hors tout au sol de leurs éléments. Toute mesure qui dépasse de plus de 3 cm la mesure pleine est facturée un 1/2 mètre supplémentaire. Par exemple, les dimensions annoncées sont 6 ml x 2,5 m mais se révèlent être 6,05 ml x 2,55 ml, la facture est établie sur 6,5 ml x 2,5 ml.

Les stands dont la hauteur dépasse les 250 cm doivent impérativement être annoncés.

Veuillez établir un croquis de votre stand à la dernière page et indiquer l'emplacement souhaité de l'arrivée de l'alimentation électrique et, pour ceux qui le demandent, l'emplacement de l'arrivée d'eau.

Surface brute du stand

Longueur en cm _____	profondeur en cm _____	m ² _____	à CHF _____	99 _____
Plus-value pour 2 faces ouvertes		m ² _____	à CHF _____	15 _____
Plus-value pour 3 faces ouvertes		m ² _____	à CHF _____	30 _____
Stands extérieurs, surface maximale 800 x 250 cm, nombre limité de stands		nbre _____	forfait _____	2500 _____

Les restaurants, bars, buvettes et autres débits de boissons ou nourriture consommées sur place et payantes font l'objet d'une convention spécifique établie d'entente avec le comité.

Les demandes de stands avec plusieurs faces ouvertes dépendent de l'élaboration des plans et ne peuvent donc être garanties. Le comité vous contacte si la demande ne peut être honorée.

Vous disposez de votre propre structure, donnez vos dimensions hors tout

Longueur en cm _____ profondeur en cm _____ hauteur en cm _____

Soyez précis car le comité se décharge de toute responsabilité en cas de données erronées. Toute structure qui doit être démontée est facturée CHF 250.--

Equipements de stand

Habillage de stand

Parois en panneaux aggloméré mélaminé blanc, épaisseur 13 mm, dimension 100/250 cm.

Panneaux neufs posés et déposés par nos soins

Nombre de panneaux _____ pce _____ à CHF _____ 55 _____

Parois en panneaux aggloméré mélaminé blanc, épaisseur 13 mm, dimension 100/250 cm.

Panneaux usagés (deuxième main) posés et déposés par nos soins

Nombre de panneaux _____ pce _____ à CHF _____ 35 _____

Frontons en panneaux de fibres blanc, épaisseur 5 mm, dimension 30/100 cm, pour cacher bandeau supérieur de nos structures, nombre correspond au **ml** de face ouverte

Nombre de panneaux _____ pce _____ à CHF _____ 15 _____

Electricité et télécommunication (attention uniquement pour besoins supplémentaires ! SVP voir ce qui est déjà compris dans la surface de base)

L'exposant est tenu d'accepter, le cas échéant, qu'un tableau général de distribution soit installé sur son stand. La consommation électrique est comprise dans les prix d'installation.

Prise T13 / 230 V - 10 A , correspondant à une puissance de 1500 W supplémentaire

_____ pce _____ à CHF _____ 250 _____

Prise T15 / 400 V - 10 A , correspondant à une puissance de 6000 W supplémentaire

_____ pce _____ à CHF _____ 275 _____

Prise T15 / 400 V - 16 A , correspondant à une puissance de 10000 W supplémentaire	pce	_____	à CHF	300	_____
Prise CEE / 400 V - 32 A , correspondant à une puissance de 20000 W supplémentaire	pce	_____	à CHF	500	_____
Prise CEE / 400 V - 63 A , correspondant à une puissance de 43000 W supplémentaire	pce	_____	à CHF	950	_____
Tableau de distribution électrique	pce	_____	à CHF	400	_____
Raccordement ADSL	pce	_____	à CHF	400	_____
Wifi (standard), pour les 10 jours	pce	_____	à CHF	150	_____

Amenée d'eau

Les emplacements pour l'eau sont limités dans la Halle des Fêtes donc l'exposant est tenu d'accepter l'emplacement défini par les plans. Cette problématique ne s'applique pas à la tente. Dans tous les cas, vous devez mentionner précisément l'emplacement souhaité pour l'écoulement. Le raccordement n'est pas compris, vous pouvez faire appel à notre sanitaire agréé.

Amenée d'eau	pce	_____	à CHF	400	_____
Raccordement d'une plonge	pce	_____	à CHF	200	_____
Raccordement d'un lave-vaisselle	pce	_____	à CHF	250	_____

Taxe, billetterie et parking

Un grand parking est à disposition aux abords de la Halle des Fêtes. Il est payant de 7 h 00 à 18 h 00 les jours ouvrables mais gratuit les weekends et jours fériés.

Pour les cartes d'acheteurs, vous pouvez en commander via le formulaire d'inscription ou aller les chercher en tout temps au magasin Stégigraphic, Rue de Savoie 8 , 1530 Payerne, ouvert tous les jours sauf les mercredi et samedi après-midis.

Pour les cartes exposants comprises au prorata des m² loués, vous devez vous référer au point 18 du règlement.

Pour la vente de boissons alcoolisées sur le stand, vous devez vous référer au règlement communal en vigueur et en informer le comité.

Taxes fixes: inscription, élimination des déchets, nettoyage (non compris stands), etc.	CHF	200	200.00
Cartes d'acheteurs par paquet de 50 uniquement	nbre de paquet 50	_____	CHF 95
Carte d'exposant supplémentaire	pce	_____	CHF 15
Co-exposant	nbre	_____	CHF 300
Total HT			_____
TVA 7.7%			_____
Total TVA 7.7% incl.			=====

Remarques importantes concernant votre stand pour l'élaboration des plans

Généralités : rappel des points importants du règlement du Comptoir de Payerne 2018

Tous les prix mentionnés ci-dessus s'entendent TVA non comprise.

Ce bulletin est disponible en format PDF sur notre site www.comptoir-payerne.ch. Seul un formulaire officiel dûment rempli et signé est pris en considération. Un retour par courrier à Comptoir de Payerne, CP 110, 1530 Payerne est obligatoire.

Le comité a fixé un délai d'inscription au 30 avril 2018. Les dates de réception des inscriptions sont prises en considération lors de l'élaboration des plans.

L'acceptation ou le refus d'un stand, sa surface définitive et son emplacement relèvent de la compétence du comité qui se prononce en fonction de l'élaboration des plans et des disponibilités. Les demandes relatives à l'emplacement sont légitimes seulement si elles sont motivées par des particularités liées au stand. L'emplacement, quel qu'il soit, ne justifie pas un désistement.

L'exposant doit contribuer à l'aspect esthétique de la foire et les matériaux utilisés doivent être ignifugés. Le comité peut intervenir lorsqu'une décoration ou les matériaux utilisés sont jugés inadéquats.

L'exposant doit respecter les locaux mis à sa disposition et tout dommage causé est facturé. Il doit aussi collaborer au maintien de l'ordre et se conformer aux règles établies par le comité.

La convocation à l'assemblée des exposants, envoyée début septembre, a valeur de confirmation de contrat de location. L'emplacement des stands est dévoilé lors de l'assemblée uniquement.

La facture provisoire est donnée lors de l'assemblée des exposants. Son paiement dans les délais octroyés a valeur de confirmation définitive de votre participation. En cas de non règlement de la facture au délai fixé, le comité dispose de la surface et facture les frais selon le règlement du Comptoir.

Par votre signature, vous confirmez avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement du Comptoir de Payerne sur le site www.comptoir-payerne.ch

Lieu et date : _____

Timbre et signature conforme à
l'inscription au Registre du Commerce : _____

